

**Département de la Sarthe**  
**Commune de Conlie**

**Conseil municipal**  
**Séance du 25 juin 2026**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 17

Convocation envoyée et affichée le **19 juin 2026**

Liste des délibérations affichée et transmise au service de l'État le **26 juin 2026**

Date limite pour un éventuel recours le **25 août 2026**

**Ordre du jour :**

- 1- Droit de préemption urbain
- 2- Demande de révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- 3- Engagement de vente à l'€ symbolique de la parcelle xx dans le cadre où le projet de construction d'un EHPAD serait retenu sur Conlie
- 4- Demande de subvention dans le cadre des amendes de police

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire.

**Présents :**

Nathalie THIEBAUD ;

Christian SYBILLE, Charlène BOUILLY, Arnaud ROBIDAS, Lucie BAPTISTE, Mikaël JUPIN, adjoints ;

Marie LEBEGUE, Gislaine GONNET, Lionel Cissé, Véronique GAIGNARD, Nicolas ARVANITAKIS, Florence FERRET, Benjamin BLANCHE, David LEFEUVRE, Clémentine FOUILLET, Jean-Yves GAIGNARD, conseillers municipaux.

**Absents excusés :**

Nicolas NOURY, Valérie RADOU ayant donné procuration à Jean-Yves GAIGNARD, Karine PÉAN

M Benjamin BLANCHE a été désigné Secrétaire de séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal qui s'est tenue le 5 juin 2026.

**Liste des décisions du maire :** décision admettant en non-valeur la somme de 555.91€ du budget assainissement.

### **dél 20260625 – 01 – DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : 10 RUE DES CYTISES**

Arnaud ROBIDAS, 3ème adjoint en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé 10 rue des cytises, parcelle cadastrée C 1174 d'une surface totale de 936 m<sup>2</sup> au prix de 286 000 €.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas exercer de droit de préemption urbain sur ce bien.

### **dél 20260625 – 02 – DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : 7 RUE DE GAUCHER**

Arnaud ROBIDAS, 3ème adjoint en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé 7 rue de Gaucher, parcelles cadastrées AD 186, 187 et 323 d'une surface totale de 222 m<sup>2</sup> au prix de 175 000 €.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas exercer de droit de préemption urbain sur ce bien.

### **dél 20260528 – 03 – DEMANDE DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'appel à projets relatif à la construction d'un EHPAD sur le territoire a été lancé conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Département de la Sarthe, chef de file en matière de solidarité.

Elle porte à la connaissance des nouveaux élus que la commune de Conlie avait déjà manifesté son intention de soutenir une telle démarche lorsqu'un porteur de projet s'était présenté devant le conseil municipal en septembre 2025.

Elle indique que plusieurs porteurs de projets ont manifesté un intérêt marqué pour l'implantation de ce nouvel établissement sur la commune de Conlie, au regard de ses nombreux atouts : Commune centrale, proximité du centre-bourg de Conlie, proximité de la gare, proximité des professionnels de santé entre autres,

Elle précise que la parcelle envisagée répond pleinement aux critères recherchés par ces porteurs de projets de par son dimensionnement et sa configuration.

Toutefois, ces derniers expriment des inquiétudes quant à la constructibilité de cette parcelle, actuellement classée en zone agricole.

Madame le Maire rappelle que le précédent Conseil municipal avait sollicité dès novembre 2024 l'ajout d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Elle souligne cependant que les maires du territoire n'avaient pas souhaité inscrire d'OAP dédiée à ce projet, laissant ainsi aux porteurs de projets la liberté de choisir la commune d'implantation. De plus par un courrier daté du 03/09/2025 adressé à Madame la Présidente de la 4CPS, M. LEMASSON, ancien maire, avait alors redemandé l'inscription de ce projet au PLUi. Enfin dans le cadre de l'enquête publique relative à l'élaboration du PLUi, il avait été de nouveau demandé le classement de cette parcelle en zone constructible ou à minima en zone A Urbaniser (AU) afin de la rendre constructible plus facilement. Ces deux demandes ont été refusées.

Elle ajoute que la constructibilité du terrain constitue l'un des critères d'appréciation retenus dans le cadre de l'appel à projets. Cette situation est susceptible de désavantager la commune de Conlie, alors même que d'autres communes du territoire disposent de parcelles situées en zone urbaine pouvant accueillir ce projet sans qu'une procédure de modification ou de mise en compatibilité du PLUi soit nécessaire, comme cela a notamment été indiqué dans un courrier adressé au Préfet ainsi qu'aux communes membres de la 4CPS. À cet égard, elle souligne que la parcelle concernée, située à proximité immédiate du bourg, aurait

pu être classée en zone urbaine. Elle regrette que cette différence de classement entraîne une disparité de traitement entre les communes candidates.

Or, bien qu'une modification ou une mise en compatibilité du PLUi soit envisageable, celle-ci ne pourrait être engagée avant janvier 2027. Cette contrainte engendre une incertitude pour les porteurs de projet, dans la mesure où l'EHPAD doit être réalisé à l'horizon 2030. Les délais inhérents à la procédure de modification ou de mise en compatibilité du PLUi risquent ainsi de compromettre leur calendrier prévisionnel et de peser sur la faisabilité opérationnelle du projet.

En conséquence, Madame le Maire propose que le Conseil municipal se prononce favorablement sur une demande de modification ou de mise en compatibilité du PLUi visant à modifier le zonage de la parcelle cadastrée B 742 en zone urbaine (Ub).

Elle précise que la décision finale relative à cette modification ou mise en compatibilité relève de la compétence des élus de la 4CPS, mais souhaite qu'une prise en compte rapide de cette demande puisse intervenir afin de garantir une égalité de traitement entre les communes candidates à l'accueil de cet équipement structurant.

Madame le Maire souhaite ajouter à cette demande de modification ou mise en compatibilité du PLUi la modification du zonage de 3 bâtiments publics :

- Parcelle AD n°463 : ancienne Poste 2 Rue de Gaucher
- Parcelle AB n°298 : Salle de gym 10 Rue des Jeunes Mobiles
- Parcelle AB n°344 : hangar 14 Rue des Jeunes Mobiles
- Parcelle AB n°131 : ancienne école 22 Rue du Dr Répin

Ces parcelles ont été classées dans le PLUi en zone Ue (Urbaine pour de l'équipement) empêchant tout changement de destination (en habitat par exemple). Il s'agirait alors de modifier le zonage en Ua ou Ub permettant ainsi les éventuels changements de destination tout en ayant la possibilité de conserver la destination équipement.

Elle précise que ce point demandé dans le cadre de l'enquête publique, et accepté par les élus communautaires n'a pas été repris par les services de la 4CPS lors de la phase finale.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, souhaite demander une modification ou une mise en compatibilité du PLUi, dès que possible afin de permettre au porteur de projet retenu de maintenir le planning imposé, pour :

- Classement de la parcelle B n°742 en zone constructible Urbaine périphérique (Ub)
- Classement des parcelles AD n°463, AB n°298, AB n°344 et AB n°131 en zone Urbaine Centrale (Ua) pour l'ancienne Poste et Urbaine Périphérique (Ub) pour la salle de gym, le hangar et l'ancienne école.

#### **DÉL 20260625 – 04 – CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE B 742 DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN EHPAD SUR LE TERRITOIRE**

Dans la continuité du projet d'EHPAD, Madame le Maire propose que la commune cède au porteur de projet retenu la partie nécessaire du terrain pour l'euro symbolique. Elle précise qu'un bornage préalable sera réalisé aux frais de la commune afin de délimiter la surface concernée.

Elle propose également d'accompagner le projet par des mesures de soutien financier, en accordant une exonération de la part communale de la taxe d'aménagement ainsi que des frais de raccordement au réseau d'assainissement collectif.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Confirme** sa volonté de voir la commune de Conlie retenue dans le cadre de l'appel à projets relatif à la construction d'un EHPAD, lancé par l'Agence Régionale de Santé et le Département ;
- **S'engage** à céder, à l'euro symbolique, au porteur de projet retenu la surface nécessaire de la parcelle cadastrée B n°742, située chemin de Faneu, nécessaire à la réalisation de l'opération de construction de l'EHPAD ;
- **S'engage** à exonérer le projet de la part communale de la taxe d'aménagement ainsi que du droit de raccordement au réseau d'assainissement

#### **dél 20260625 – 05 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commune a réalisé des travaux de sécurisation routière rue du Dr Répin, consistant en l'aménagement de chicanes destinées à réduire la vitesse des véhicules. Le montant de ces travaux s'élève à 12 232 € HT.

Elle précise que cette opération pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil départemental dans le cadre du dispositif de répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. Le Conseil municipal est ainsi invité à solliciter cette aide financière.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Sollicite** une subvention au titre du produit des amendes de police relatives à la circulation routière pour un montant de 6 116 € (soit 50% du montant total HT),
- **Autorise** Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents nécessaires à son instruction et à son exécution.

#### **Liste des arrêtés**

|            |                   |                                                                                        |
|------------|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| 27/05/2026 | Arrêté permanent  | Refus AP 0720892600003 SARTHE HABITAT                                                  |
| 08/06/2026 | Arrêté permanent  | Accord PC 0720892600007 RIBOT Marine                                                   |
| 08/06/2026 | Arrêté permanent  | Accord PC 0720892600002 JARRY Vital                                                    |
| 08/06/2026 | Arrêté permanent  | Accord PC 0720892600005 EARL CHARLOT Philippe                                          |
| 08/06/2026 | Arrêté permanent  | Accord PC 0720892600006 FLEURANCE Simon                                                |
| 15/06/2026 | Arrêté permanent  | Concession columbarium BUSSON Marie-Thérèse                                            |
| 17/06/2026 | Arrêté permanent  | Accord PC 0720892600007M01 RIBOT Marine                                                |
|            |                   |                                                                                        |
| 08/06/2026 | Arrêté temporaire | Stationnement interdit 31 Grande Rue livraison béton                                   |
| 11/06/2026 | Arrêté temporaire | Circulation et stationnement VC 7 sondage réseau de gaz Canaouest                      |
| 11/06/2026 | Arrêté temporaire | Circulation et stationnement Rue de la ZA de la 4C raccordement électrique TELELEC     |
| 22/06/2026 | Arrêté temporaire | Echafaudage 23 Rue du Mans Art et Toiture                                              |
| 22/06/2026 | Arrêté temporaire | Echafaudage 4 Place des Halles entreprise Tellier                                      |
| 24/06/2026 | Arrêté temporaire | Circulation et stationnement travaux enfouissement réseau Rue de Neuvy Entreprise Spie |
|            |                   |                                                                                        |

#### **Liste des autorisations d'urbanisme**

#### **Déclarations Préalables**

| Date de la demande | Nom du demandeur | Adresse | Objet |
|--------------------|------------------|---------|-------|
|--------------------|------------------|---------|-------|

|            |                   |                       |                                                                                |
|------------|-------------------|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| 21/05/2026 | CHANTELOUP Manuel | 2 Rue de Gaucher      | Changement de destination ancienne Poste en logements                          |
| 27/05/2026 | BLANCHE Ludovic   | 15 Rue de la Fabrique | Installation pergola bioclimatique démontable                                  |
| 01/06/2026 | COMMUNE DE CONLIE | 1 Route de Sillé      | Changement de destination du garage du musée en salle d'exposition-pédagogique |
| 08/06/2026 | HUMILIERE Yvon    | 26 Rue des Vanneaux   | Modification de clôture                                                        |
| 12/06/2026 | BOSSÉ Kévin       | 8 Rue de Gaucher      | Création d'une baie vitrée                                                     |
| 12/06/2026 | BOSSÉ Kévin       | 8 Rue de Gaucher      | Modification mur ajout portail et portillon                                    |

**Permis de démolir / de construire**

| Date de la demande | Nom du demandeur | Adresse               | Objet                                                                      |
|--------------------|------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| 09/06/2026         | RIBOT Marine     | 2 impasse des Jardins | Aménagement de combles et pose de fenêtres de toit-modification de surface |

**Liste des devis signés**

| Budget         | Date       | Entreprise           | Objet                                          | Montant TTC |
|----------------|------------|----------------------|------------------------------------------------|-------------|
| Commune        | 02/06/2026 | Les Balades de Chico | Panneaux « Balades inclusives »                | 660.00 €    |
| Commune        | 08/06/2026 | SPIE                 | Enfouissement des réseaux                      | 61 169.20 € |
| Musée          | 08/06/2026 | LOXAM                | Location de WC pour l'animation du 8 août 2026 | 364.24 €    |
| Commune        | 19/06/2026 | LEVEILLEAU           | Tuyau d'arrosage au stade                      | 407.66 €    |
| Musée          | 23/06/2026 | SIMTEL               | Installation d'une alarme au musée             | 3 684.00 €  |
| Assainissement | 23/06/2026 | LMIT                 | Vidange des pompes                             | 2 783.83 €  |
| Commune        | 23/06/2026 | Le Buisson           | Phase 2 – Entretien terrain de foot principal  | 5 304.00 €  |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Benjamin BLANCHE, secrétaire de séance

Nathalie THIEBAUD, Maire de Conlie

| <b>NOM</b>                                 | <b>ÉMARGEMENT</b>                                                      |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| <b>Nathalie THIEBAUD, Maire</b>            |                                                                        |
| <b>Christian SYBILLE, Premier Adjoint</b>  |                                                                        |
| <b>Charlène BOUILLY, Deuxième Adjointe</b> |                                                                        |
| <b>Arnaud ROBIDAS, Troisième Adjoint</b>   |                                                                        |
| <b>Lucie BAPTISTE, Quatrième Adjointe</b>  |                                                                        |
| <b>Mikaël JUPIN, Cinquième Adjoint</b>     |                                                                        |
| <b>Marie LEBEGUE</b>                       |                                                                        |
| <b>Gislaine GONNET</b>                     |                                                                        |
| <b>Lionel Cissé</b>                        |                                                                        |
| <b>Véronique GAINARD</b>                   |                                                                        |
| <b>Nicolas NOURY</b>                       | <b>Absent</b>                                                          |
| <b>Nicolas ARVANITAKIS</b>                 |                                                                        |
| <b>Florence FERRET</b>                     |                                                                        |
| <b>Benjamin BLANCHE</b>                    |                                                                        |
| <b>David LEFEUVRE</b>                      |                                                                        |
| <b>Clémentine FOUILLET</b>                 |                                                                        |
| <b>Jean-Yves GAINARD</b>                   |                                                                        |
| <b>Valérie RADOU</b>                       | <b>Absente excusée ayant donné procuration à<br/>Jean-Yves GAINARD</b> |
| <b>Karine PÉAN</b>                         | <b>Absente</b>                                                         |